



Redoublement refusé lycée

Par Chris_choup

Bonjour,

Est il possible qu'en fin d'année de première professionnelle, le redoublement soit refusé par l'établissement scolaire ?
(Ainsi que le passage en terminale)
Quel recours? Est ce que l'élève peut donc se retrouver déscolarisé ?
Merci

Par kang74

Bonjour

Quel age a l'enfant ?

Par Isadore

Bonjour,

Dans un établissement privé, oui, charge aux parents ou à l'élève majeur de trouver une place ailleurs (dans le public).

Dans le public un élève mineur devra se voir proposer une place dans un établissement scolaire. Ce ne sera pas forcément le lycée où il est scolarisé actuellement, mais le rectorat trouvera une solution.

Par Chris_choup

Bonjour,

L'enfant aura 17 ans fin juillet.

Il s'agit d'un établissement public qui dépend du ministère de l'agriculture.

Par kang74

Et si vous nous expliquiez pourquoi ?

Je suppose, qu'avant de vous dire cela, il y a eu des conseils de classe qui vous ont proposé certaines alternatives (entretien de ré orientation)

Ou que certaines choses ont eu lieu (dans l'établissement ou l'internat)

Par Chris_choup

Non il n'y a eu aucunes propositions ou discussions, juste un appel avant le conseil du 2nd trimestre pour prevenir que le niveau etait juste et que le redoublement serait surement evoqué, ce à quoi nous ne sommes nullement opposés.

Puis il a été dit aux eleves qu'il n'y avait pas de places pour les redoublants l'an prochain.

J'ai songé à un coup de pression pour leur donner un petit coup de boost, mais lors d'un entretien que nous avons demandé apres le second trimestre pour faire un bilan, on nous a évoqué la justesse du niveau et l'absence de place en redoublement.

Il a été évoqué aussi le fait que peut etre l'eleve n'etait pas interessé par la filiere ce que nous n'avons pas approuvé car ce n'est pas le cas, il y a surtout un manque d'expressivité.

Et quand nous avons demandé si le redoublement n'etait pas possible quel etait les solutions envisageable, nous

n'avons pas eu de réponse..

Par kang74

Donc on a évoqué une réorientation , ce qui est judicieux au lieu de le laisser aller en terminal alors qu'il n'a pas le niveau en 1 ère .

Generalement les parents n'ont pas les notes qu'au second trimestre pour s'apercevoir de certaines choses .
Et c'est votre enfant qui a un entretien au sujet de son orientation

Le chef d'établissement ne propose generalement le redoublement qu'aux enfants qui ont un motif pour expliquer ce problème de niveau (absence due à maladie, situation personnelle avec suivi social ect)et effectivement il y a un problème d'effectif .

Et si l'élève rentre dans le cadre d'une proposition de redoublement, c'est au prix de mesures pédagogiques spécifiques (qui peuvent avoir lieu pendant les vacances par exemple)

Comprenez que même en cas de redoublement pour échec au bac, qui lui est de droit, les élèves se retrouvent sur liste d'attente des établissements de l'académie dispensant cette formation .

Donc en première, je ne vois pas bien comment cela serait possible ...